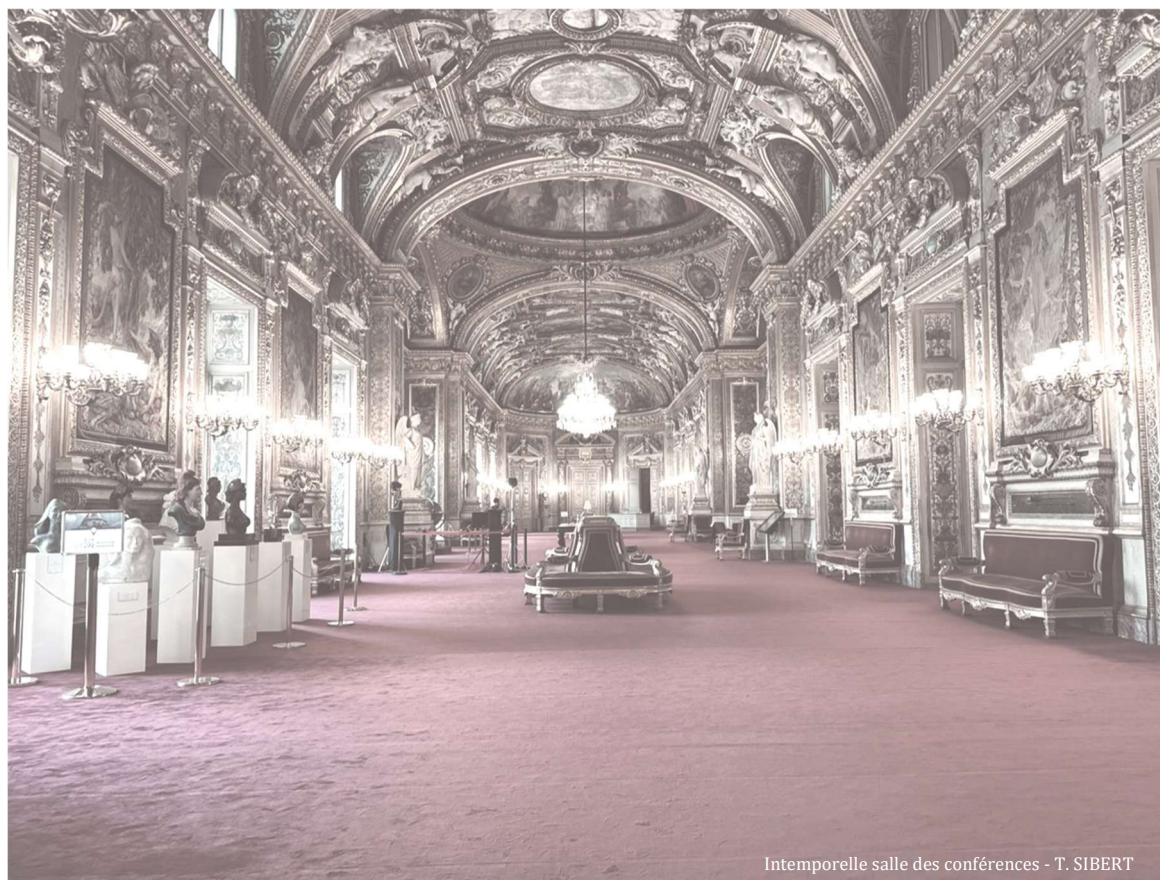


La Lettre de l'AAIS

Association des auditeurs de l'Institut du Sénat



Les 150 ans du Sénat Républicain (1875-2025)



Intemporelle salle des conférences - T. SIBERT



Loi

Il y a 150 ans,
l'amendement
Wallon



Évènement

Bienvenue à la 8^e
promotion !



Patrimoine

Profiter de la
beauté du jardin du
Luxembourg



Insolite

La célèbre statue
de l'escalier Est

LA LETTRE DE L'AAIS - L'EDITO

C'est au sein du bureau de l'Association des Auditeurs de l'Institut du Sénat que la lettre de l'AAIS a été proposée. Une lettre qui se veut être, en premier lieu, un fil rouge entre les membres, un rendez-vous trimestriel présentant humblement des articles courts sur l'actualité du Sénat, les différents événements en lien avec les différentes promotions, des brèves basées sur le patrimoine sénatorial des anecdotes ou encore des insolites, le tout présenté sous forme de clins d'œil amusants et, nous l'espérons, instructifs.

Pour cette première, nous avons l'honneur d'avoir deux interventions de Jean-Léonce DUPONT, président du Comité de Pilotage de l'Institut du Sénat, ainsi que de Marie-Pascale BOUTRY, marraine de plusieurs promotions. Nous souhaitons les remercier chaleureusement.

Thomas SIBERT - Référent Communication de l'AAIS

Mot de Jean-Léonce Dupont, Président du conseil départemental du Calvados, ancien sénateur et Questeur du Sénat, Président du comité de pilotage de l'Institut du Sénat

Chers auditeurs, chères auditrices de l'Institut du Sénat,

Depuis 2015, que de chemin parcouru par l'Institut du Sénat ! Vous êtes maintenant plus de 150 auditeurs à avoir bénéficié de ce programme de formation, voulu par Gérard LARCHER Président du Sénat, et moi-même alors que j'étais Questeur. J'ai le plaisir de vous avoir tous rencontrés, découvrant votre forte implication dans vos professions et vos départements respectifs, mesurant votre engagement croissant dans cette formation d'exceptionnelle qualité.

Grâce à votre immersion au Sénat et à votre découverte de nos autres grandes institutions, vous êtes devenus des experts de la vie et du fonctionnement parlementaire. Vous êtes des relais d'opinion, particulièrement précieux dans cette période où nous constatons tous que la démocratie est en définitive fragile. Rien n'est jamais acquis, l'intégrité et l'efficacité de nos institutions reste toujours à défendre. Et, pour cela, sont nécessaires l'esprit de responsabilité et la pédagogie de toutes et tous au service de nos concitoyens.

Je sais qu'après l'enthousiasme vécu pendant la formation, le retour chez soi et la reprise des activités habituelles peuvent faire « retomber le soufflé ». Alors, restez aux fourneaux ! Vous avez pu vivre de l'intérieur à quel point la « cuisine parlementaire » n'est pas une obscure « tambouille ». Le raffinement des procédures, certes parfois lourdes, est aussi le gage de la qualité du travail parlementaire, et donc de notre démocratie.

Je me réjouis toujours de retrouver les uns ou les autres lorsque je peux me libérer soit pour assister à l'assemblée générale annuelle de l'AAIS, soit à l'occasion d'événements que les promotions organisent parfois dans un département à l'initiative d'un ou plusieurs auditeurs.

Je ne résiste pas à l'envie de formuler trois vœux :

- *Que l'expérience vécue au travers de l'Institut du Sénat vous soit durablement utile*
- *Que vous restiez solidaires et engagés pour défendre les valeurs de notre République et de notre démocratie parlementaire*
- *Et, bien sûr, longue vie à l'Institut du Sénat !*

A bientôt, je l'espère, le plaisir de vous retrouver.

Jean-Léonce DUPONT



L'amendement Wallon

La défaite de Napoléon III en 1870, face à la Prusse, entraîne la chute du second Empire. Le 4 septembre 1870, la République est proclamée. Pour autant, les députés, en charge de rédiger une nouvelle constitution, ne s'entendent pas entre le choix de la République ou celui de la Monarchie.

Lors de la mise au vote de projets de lois constitutionnelles « relatifs à l'organisation des pouvoirs publics », le député de centre gauche Henri-Alexandre Wallon dépose un amendement : « le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. ».

L'amendement Wallon est adopté le 30 janvier 1875 avec 353 voix contre 352.



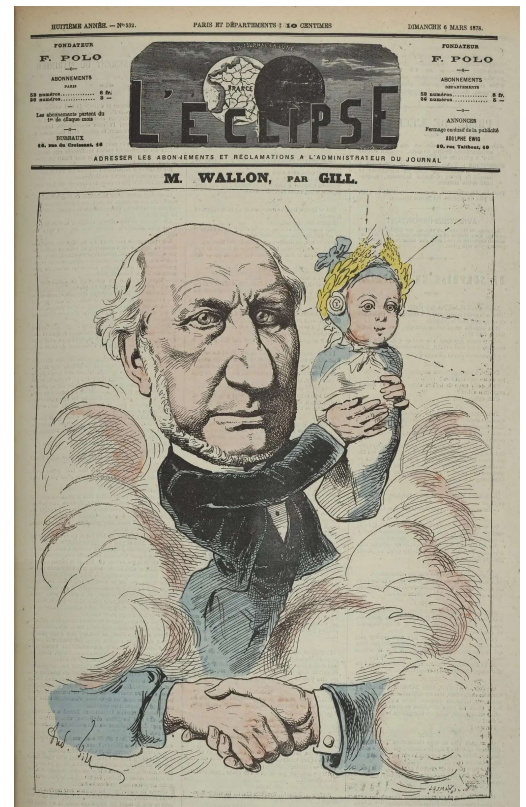
Il marque l'instauration définitive de la Troisième République en fixant la nature républicaine du régime. C'est aussi la consécration du bicamérisme avec une seconde chambre gardienne de l'équilibre des institutions : le **Sénat**.

Les 150 ans du Sénat Républicain (1875-2025)

Cette année, le Sénat fête ses 150 ans. Institué par les lois constitutionnelles de 1875, sous la troisième république, le Sénat est alors composé de 75 sénateurs inamovibles et de 225 sénateurs élus.

- La loi du **24 février 1875** (organisation du Sénat), instaure cette composition et définit le fait que le Sénat détient le pouvoir législatif et peut s'opposer aux décisions de la Chambre des Députés (Assemblée Nationale).
- La loi du **25 février 1875** (organisation des Pouvoirs Publics), établit un régime parlementaire bicaméral (Sénat et Chambre des Députés). La Parlement élit le Président de la République, chef de l'Etat, pour 7 ans.
- La loi du **16 juillet 1875** (apports entre les Pouvoirs Publics), définit la séparation des pouvoirs et l'équilibre entre exécutif et législatif.

Institution clé de la République Française, le Sénat garantit la stabilité du régime parlementaire et la représentation du territoire. Son rôle est fondamental dans l'élaboration des lois, dans le contrôle du gouvernement et la préservation de l'équilibre institutionnel. Le Sénat compte 150 années au service de la démocratie.



Les sources images sont issues du site senat.fr

Mot de Marie-Pascale Boutry, Conseillère honoraire du Sénat, Marraine de l'Institut du Sénat

Chères toutes et tous,

Après mes collègues Benoît Chadenet pour les 1ère, 2ème et 3ème promotions, et Marie-Odile Vivet pour les 4ème et 5ème promotions, me voici la marraine des 6ème, 7ème et 8ème promotions. Quel plaisir pour moi de partager mon expérience professionnelle au Sénat et de vous accompagner dans ce programme d'immersion !

Cette 8ème promotion a déjà suivi les deux premières séquences au Sénat en mars dernier. Aussi enthousiaste que les précédentes, elle est composée de 20 auditeurs et auditrices, venant de 16 départements différents : Aisne, Ardèche, Eure-et-Loir, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Alpes, Hauts-de-Seine, Indre-et-Loire (où se déroulera la séquence « hors les murs »), Isère, Gironde, Loiret, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Paris, Savoie et Yonne.

Vous le savez, mes collègues de la Direction des Ressources humaines et de la Formation élaborent pour chaque promotion un programme assez exceptionnel. D'ores et déjà, la 8ème promotion s'est déclarée impressionnée par la grande qualité et le souhait de transmission des intervenants, ainsi que par l'absence de « langue de bois ». L'alternance entre théorie, décryptage après réunions et jeu de rôles est particulièrement appréciée. Je leur ai dit qu'ils avaient beaucoup de chance et qu'il fallait en profiter pleinement. Message reçu 5 sur 5 ! Je suis sûre qu'en tant qu'anciens auditeurs, cela vous rappelle d'excellents souvenirs...

Vous le savez, ce programme d'immersion de l'Institut du Sénat a pour objectifs de parfaire la connaissance du Sénat et de la réalité du travail parlementaire par des dirigeants et/ou leaders ou futurs leaders d'opinion dans leurs secteurs ; de valoriser l'image du Sénat et défendre le bicamérisme à la française auprès d'un certain nombre de relais d'opinion ; enfin, de constituer une communauté ou un réseau d'anciens auditeurs à la pointe des enjeux du fonctionnement parlementaire.

Et c'est à ce dernier titre que la vie de l'AAIS est particulièrement importante. Portée par son Bureau, qui a été élargi à de nouveaux membres fin 2024, l'Association a besoin de l'implication d'un maximum de ses membres. J'espère que les projets se concrétiseront et que vous pourrez trouver le temps d'y participer.

Outre les activités organisées par l'Association, les promotions ont aussi leur vie propre. Ainsi, un auditeur de la 6ème promotion a pris l'initiative d'organiser en 2024 un passionnant programme dans le Doubs, dont une table ronde très animée avec de nombreux élus du département et de la région ; le Président Larcher et Jean-Léonce Dupont avaient pu y participer. Et en mai 2025, un auditeur de la 7ème promotion organise un déplacement dans son département de Haute-Corse. La marraine que je suis est comblée de voir ses filleuls si actifs et continue à les suivre au mieux de ses disponibilités.

A nous tous aussi de contribuer à créer du lien entre les différentes promotions. La participation à l'Assemblée générale annuelle de l'AAIS en novembre, suivie du déjeuner et de réunions l'après-midi, en sont les meilleures occasions.

De quoi motiver ou remotiver chacune et chacune pour agir concrètement et partager ses connaissances, expériences et convictions, acquises ou développées grâce à l'Institut du Sénat. J'ai hâte de vous retrouver au plus tard en novembre prochain. D'ici là, portez-vous bien !

Marie-Pascale BOUTRY



Mot de Pascal Boisson, Président de l'Association des Auditeurs de l'Institut du Sénat

Chères auditrices, chers auditeurs,
Chers membres et amis de l'AAIS,

Alors que notre société est traversée par de profondes mutations politiques, économiques et sociales, plus que jamais, la mission de l'**Association des Auditeurs de l'Institut du Sénat** prend tout son sens. Elle incarne ce lien si précieux entre la connaissance des institutions, l'engagement citoyen et le dialogue démocratique.

L'Institut du Sénat nous a offert et nous offre une opportunité rare : celle d'approfondir notre compréhension des rouages parlementaires, d'échanger avec des experts de haut niveau et de renforcer notre esprit critique face aux enjeux qui traversent notre République.

Notre association a pour vocation de faire vivre cette dynamique au-delà du cycle de formation. Grâce à vos contributions, vos présences lors de nos rencontres, vos initiatives, l'AAIS reste un espace vivant, exigeant et bienveillant, où le pluralisme des opinions et la rigueur des débats s'épanouissent pleinement à l'image de ce que présente l'assemblée Sénatoriale.

Lors de notre dernière Assemblée Générale de Novembre 2024, L'équipe du Bureau qui s'est élargie a présenté l'ensemble de son programme constitué de conférences, de visites institutionnelles, d'échanges avec les sénateurs, de réflexions collectives, de projets avec des partenaires en lien avec nos objectifs. Nous renforcerons aussi nos liens avec les promotions successives de l'Institut pour faire de notre réseau une véritable communauté d'engagement.

L'AAIS devient une Association forte de presque 150 membres qui continue chaque année à grandir. Elle doit désormais aussi se structurer et trouver les modes de fonctionnement adéquates à sa taille. Ce développement ne pourra se poursuivre sans l'appui inconditionnel de Monsieur le Président du Sénat, Gérard LARCHER, Monsieur Jean Léonce DUPONT, Président du Comité de Pilotage de L'Institut du Sénat, le Parrain et les deux Marraines des différentes promotions, Monsieur Benoît CHADENET, Marie-Odile VIVET et Marie Pascale BOUTRY. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur soutien et leur collaboration ainsi les Services du Sénat qui assurent un appui logistique important lors de l'organisation de nos événements.

Pour terminer, je remercie chacune et chacun d'entre vous de la confiance que vous m'avez accordée depuis plusieurs années, pour votre fidélité, votre implication, et votre attachement à l'esprit de l'AAIS. Continuons, ensemble, à porter haut les valeurs du dialogue républicain, de la transmission du savoir et de l'exigence démocratique.

Pascal BOISSON



Patrimoine : Les chaises du Jardin du Luxembourg

Symbole du jardin du Luxembourg, voire des jardins parisiens, les célèbres chaises « vert jonc » font partie de l'histoire à l'instar des fontaines Wallace. Depuis 1923, pour se reposer ou pour faire le plein de vitamine D, le flâneur peut profiter de l'une des trois déclinaisons historiques : la **chaise** (sans accoudoir), le **fauteuil** (avec accoudoir) ou encore le **relax** (légèrement allongé). A l'origine, leur utilisation était payante (le modèle relax étant le plus onéreux). Il faudra attendre 1974 pour que le Sénat impose leur gratuité.

Information complémentaire, avec 7,3 kg pour la chaise et jusqu'à 13,5 kg pour le relax, les vols sont rares et les prises au vent sont sans effet. Ce patrimoine exceptionnel, situé au Jardin du Luxembourg, est une propriété du Sénat.



Sources : jardin.senat.fr - Photo = Thomas SIBERT

Insolites : Le porte-bonheur du Sénateur ?

Située au pied de l'escalier de l'aile Est menant à la salle des conférences, cette magnifique statue callipyge intrigue. Représentant une femme nue se cachant le visage, la tradition veut que chaque nouveau sénateur caresse une fesse, espérant ainsi que ce geste lui porte bonheur tout au long de son mandat. Toutefois, les sources, sur ce rituel, ne sont pas pléthores et souvent non officielles. Il en reste une très sympathique anecdote.



De nombreux projets sont en cours au sein de l'AAIS



- Projet « **Citoyenneté et Institutions** » avec la Fédération Française de Football
- Construction d'outils pédagogiques transférables auprès des auditeurs pour valoriser le bicamérisme auprès de différentes populations (élus, jeunes, ...)
- Création d'un annuaire cartographique des membres pour faciliter les futures interventions régionales (dans l'attente des coordonnées des auditeurs intéressés)
- Webinaire avec des personnalités ou des experts
- La seconde lettre de l'AAIS (n'hésitez pas à nous faire parvenir des propositions de sujets).

Nous vous donnons, donc, rendez-vous très prochainement !